

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 131 (2005)
Heft: 13: Mobilité urbaine

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DERNIER MOT

Dans cette page, nous offrons, à un ou plusieurs auteurs, le dernier mot : réaction d'humeur, arguments pour un débat, carte postale ou courrier de lecteurs. L'écrivain Eugène en est l'invité régulier.

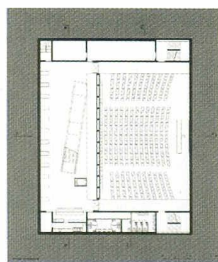
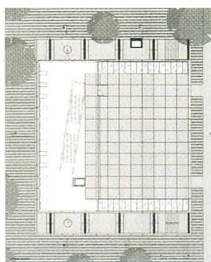
« Pendularité académique » à l'Université de la Suisse italienne

Ce texte regarde par le petit bout de la lorgnette. Par « pendularité », il faut entendre le fait d'habiter et de travailler aux deux extrémités de la même ligne, comme le mécanicien de la Bête Humaine. Quand l'architecte organise sa vie entre A et B, entre Paris et Lausanne pour Jean Tschumi, entre New York et Paris pour Bernard Tschumi, il pratique la « pendularité ». Le père se déplaçait en train et en voiture. Le fils utilise l'avion et la voiture. Aujourd'hui, la « pendularité académique » postule l'usage combiné de l'avion et de la voiture. Sait-on qu'en Suisse, la « Police des Étrangers » dicte des règles consanguines qui imprègnent l'administration universitaire ? Tant mieux si les élèves et les profs sont suisses. Tout se complique si ce n'est pas le cas. Voici deux situations observées la dernière décennie du siècle passé : a) succès au doctorat et retrait consécutif du « permis de séjour » à la fin de l'année civile (cas EPFL); b) refus d'accorder le « permis de séjour » aux deux filles à peine majeures d'un professeur élu sur concours, désireux de s'établir en sol cantonal (cas UNIGE).

C'est au début de la dernière décennie du siècle passé que renaissait l'idée de construire l'Université de la Suisse italienne, pensée fédéraliste émise dès 1850. Dorénavant le programme universitaire cernerait trois disciplines de pointe : économie, communication, architecture. Le ciel suisse des années 1990 s'éclaire d'une constellation tessinoise allumée aux trois paliers exécutifs : Conseil fédéral, Conseil d'Etat, Syndicatures de Lugano et Mendrisio. Survient en 1996 le fait accompli de l'ouverture des trois premières facultés. Oublié le discours parlementaire quémendeur des Cantons alpins : « Nous sommes les plus pauvres, aidez-nous ». Les pères de l'USI savent que le Tessin est riche. Ils œuvrent comme Benjamin Franklin : « Aide toi, le Ciel t'aidera. » Sans privilèges ni acquis à défendre, les promoteurs ouvraient la piste au slalom géant du *New Public Management*, dans la flexibilité des contrats temporaires.

Au prochain numéro, je me concentrerai sur l'Accademia di architettura.

Jacques Gubler, historien, prof.
Accademia di architettura della Svizzera italiana, CH - 6850 Mendrisio



L'Aula Magna de l'Université de la Suisse italienne à Lugano, architectes Aurélio Galfetti et Jachen Könz (Documents Jachen Könz)